



## Déclaration de Médecins du Monde (MdM) France, Espagne et Suisse, présentes en Palestine, sur les démolitions à Khan Al-Ahmar et Abu Nuwar

Médecins du Monde France, Espagne et Suisse expriment leur profonde inquiétude et s'associent à l'indignation de la communauté internationale concernant la démolition par Israël des structures communautaires bédouines à Abu Nuwar et la démolition annoncée de Khan Al-Ahmar, qui touchent des centaines de Bédouins palestiniens.

Le 3 juillet 2018, à la suite de la décision de la Haute Cour de justice israélienne du 25 mai 2018, l'administration civile israélienne a lancé les préparatifs pour la démolition de la communauté bédouine de Khan al-Ahmar, classant le hameau en zone militaire. 235 personnes habitent à Khan-al-Ahmar, dont 53 % d'enfants et 95 % de réfugiés bédouins palestiniens. Mercredi 4 juillet, alors que les yeux de la communauté internationale étaient rivés sur Khan Al-Ahmar, à Abu Nuwar, une autre communauté bédouine hébergeant environ 650 Palestiniens, l'Administration civile israélienne a détruit 19 constructions et poussé 51 personnes à partir.

La majorité de la communauté bédouine vit dans des conditions très difficiles en Cisjordanie et dans le désert du Néguev. Elle est particulièrement vulnérable et fait face à d'importants besoins d'aide humanitaire. Les familles bédouines de Khan Al-Ahmar et Abu Nuwar s'y sont installées après avoir été expulsées des terres où elles pratiquaient le pastoralisme à Bersheeba. En 2016, l'école de Abu Nuwar a subi des destructions partielles à trois reprises en l'espace d'un an et en février 2018, deux structures scolaires de cette communauté ont été démolies. Malgré l'injonction de dernière minute de la Haute Cour de justice israélienne, suspendant temporairement les démolitions, les familles de Khan al-Ahmar risquent encore d'être dépossédées de leurs habitations et déplacées contre leur gré. Aujourd'hui, 46 communautés sont menacées par des démolitions et des transferts forcés.

Depuis 1967, Israël met en œuvre une politique d'aménagement et de division du territoire dans le but d'étendre ses colonies en Cisjordanie et à Jérusalem Est. Alors que l'Administration civile a attribué 70 % de la Zone C (44% de la Cisjordanie) aux colonies israéliennes ou à un usage militaire, **seul 1** % de cette zone a été attribué aux constructions palestiniennes, ce qui a conduit à **5 450** démolitions et au déplacement de **8 353** personnes depuis 2009. Pour faire face à cette situation, le **Conseil de Sécurité de l'ONU a adopté fin 2014 la résolution 2334** condamnant la démolition d'habitations et le déplacement de civils, et a réaffirmé que l'installation de colonies en Cisjordanie « *constitue une violation flagrante du droit international humanitaire »*. Malgré cette résolution contraignante et les condamnations internationales répétées, les transferts forcés se poursuivent et les colonies continuent de progresser.

Présente en Palestine depuis plus de 23 ans, Médecins du Monde travaille sur l'impact psychosocial des violences liées à l'occupation et des déplacements forcés, notamment dans les communautés de Khan Al-Ahmar et Abu Nuwar, et répond aux besoins psychosociaux des enfants et jeunes adolescents sortant de prison en Cisjordanie.

Médecins du Monde France, Espagne et Suisse, les trois associations du réseau Médecins du Monde présentes en Palestine, condamnent les expulsions et les démolitions par Israël de maisons palestiniennes et d'infrastructures dans toute la Cisjordanie et rappellent que selon la quatrième Convention de Genève, la destruction illicite de biens et le transfert forcé de personnes sous occupation constituent des violations graves et sont passibles de poursuites pénales.

Médecins du Monde France, Espagne et Suisse se joignent à l'appel de la communauté internationale pour qu'Israël revienne sur ses décisions et respecte ses obligations en tant que puissance occupante, conformément au droit international humanitaire.

Enfin, Médecins du Monde France, Espagne et Suisse exhortent la communauté internationale à prendre des mesures adéquates et concrètes afin d'amener Israël à respecter ses obligations internationales, notamment pour garantir l'application de la résolution 2334 du Conseil de sécurité de l'ONU et demandent une restitution ou une indemnisation par le gouvernement israélien pour la démolition ou la confiscation de biens palestiniens financés par des donateurs.